



APPEL DE RECRUTEMENT

Appel aux candidatures au grade de sapeur-pompier professionnel

Le Conseil de la Zone de Secours Hainaut-Est, en séance du 28 janvier 2022, a décidé de lancer un appel par voie de recrutement et de constituer une réserve de sapeurs-pompiers professionnels.

Le Collège de la Zone de Secours Hainaut-Est, en séance du 11 mars 2022, a décidé de prolonger la parution de l'appel jusqu'au 30 juin 2022.

DESCRIPTIF DE FONCTION

VOTRE RÔLE :

Vous êtes l'intervenant de base dans la chaîne de secours et constituez le premier maillon au sein de la hiérarchie sous les ordres de laquelle vous travaillez.

Au sein d'une équipe, vous intervenez dans le cadre d'opérations de secours à des personnes, de protection des biens et de l'environnement, d'extinction des incendies.

Votre mission consiste à secourir et protéger les personnes, les biens ou l'environnement, à lutter contre les périls ou les conséquences des accidents de toute nature.

QUELQUES TÂCHES-CLÉS ET DOMAINES D'ACTIVITÉ :

Les interventions des sapeurs-pompiers tournent autour de 4 axes principaux :

- la lutte et la prévention contre les incendies, mais aussi contre leur extension et les conséquences inhérentes aux explosions.
- le secours à personnes : l'aide médicale urgente revêt le transport par ambulance et le secours médical d'urgence aux victimes.
- les travaux de secours techniques, entre autres:
 - la recherche, repêchage et dégagement de personnes et animaux en situation périlleuse ;
 - l'étañonnement, bâchage et dégagement de la voie publique ;
 - le secours aux noyés et travaux subaquatiques ;
 - les menaces technologiques (fuite de gaz, interventions chimiques et radiologiques).
- les interventions liées aux risques environnementaux tels que détection, identification, stabilisation, sécurisation, évacuation, décontamination dans le cadre de risques industriels, de pollution hydrocarbure, chimique, nucléaire,...



VOTRE SAVOIR-FAIRE :

Vous êtes capable :

- d'exécuter des ordres et de vous intégrer dans une équipe ;
- de participer à différentes phases de la marche générale des opérations quelles qu'elles soient ;
- d'appliquer des consignes de sécurité individuelles et collectives ;
- de maîtriser le matériel d'extinction et de lutte contre l'incendie ;
- de réaliser des bilans secouristes de l'état de la victime ;
- de tenir à jour divers documents tels que les rapports d'intervention et les registres,...

VOTRE SAVOIR-ÊTRE :

Vous avez :

- une excellente condition physique ;
- le sens du travail en équipe ;
- le respect de la hiérarchie ;
- le respect du matériel ;
- une grande maîtrise de soi ;
- la volonté de servir la collectivité et la notion de « devoir » ;
- la discrétion nécessaire à l'exercice de la fonction en intervention,...

CONDITIONS À REMPLIR À LA DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL

1. être Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
2. être âgé de 18 ans au minimum ;
3. avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction ;
4. jouir des droits civils et politiques ;
5. satisfaire aux lois sur la milice ;
6. être titulaire du permis de conduire B (***compte tenu des mesures corona et ce, jusqu'au 31 mars 2022, le dépôt d'un permis B provisoire est admis pour accéder aux épreuves de recrutement- le permis B définitif devra être obtenu à la date d'entrée en stage***) ;
7. être détenteur du certificat d'aptitude fédéral du cadre de base, moyen ou supérieur (N.B. : le membre du personnel opérationnel d'une zone de secours est réputé avoir satisfait à cette condition).



STAGE DE RECRUTEMENT ET CARRIERE

Les candidats de la réserve de recrutement sont sollicités selon les besoins opérationnels de la Zone de Secours et sont admis au stage de recrutement dans l'ordre de classement résultant des épreuves zonales.

Ils sont soumis, préalablement à l'entrée en service, à un examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail.

Le stage de recrutement débute le jour de l'entrée en service par la formation nécessaire à l'obtention du brevet B0-1 et/ou du brevet AMU, et en conformité avec l'article 39 de l'Arrêté Royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours, sauf si le candidat est déjà en possession du/des brevet(s) requis.

CONDITIONS À REMPLIR À LA DATE DE NOMINATION

Pour être nommé à l'issue du stage de recrutement, le candidat doit :

- Être titulaire du brevet B0-1 ou d'un brevet assimilé conformément à l'arrêté royal du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux ;
- Être titulaire du permis de conduire C s'il a plus de 21 ans ou du permis C1 s'il a moins de 21 ans.
- Être titulaire du brevet d'ambulancier avec badge en ordre de validité.

EPREUVES DE RECRUTEMENT - CONCOURS

Le concours consiste en :

- une épreuve d'aptitude physique éliminatoire. Vous trouverez le descriptif de cette épreuve en annexe.
- une épreuve écrite éliminatoire qui teste les connaissances de la Zone de Secours, la culture générale, les valeurs et la vision de la fonction ; les candidats doivent obtenir au minimum 60% à cette épreuve pour pouvoir présenter l'entretien oral.



- un entretien oral qui teste la motivation, l'engagement et la conformité du candidat avec la description de fonction et avec la Zone de Secours ; les candidats doivent obtenir au minimum 60% à cette épreuve.

Pour réussir le concours, les candidats doivent avoir obtenu une moyenne de minimum 60%.

À l'issue du concours, le candidat qui a réussi l'épreuve est versé dans une réserve de recrutement valable deux ans. Cette validité peut être prolongée de maximum deux fois deux ans. Le résultat du concours est notifié à l'intéressé. **Le candidat réserviste ne pourra refuser que deux fois l'emploi proposé. Au-delà, il sera sorti de la réserve définitivement.**

COMPOSITION DU JURY

1. Le Commandant de zone ou son délégué.
2. 2 officiers de la zone.
3. Un agent CALOG de la gestion des ressources humaines.

MODALITÉS D'INTRODUCTION DE VOTRE CANDIDATURE

Votre dossier de candidature composé

- Un C.V. avec photo d'identité récente ;
- Une lettre de motivation ; - Une copie recto-verso de la carte d'identité ;
- Une copie recto-verso du permis de conduire ;
- Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois ;
- Une copie du Certificat d'Aptitude Fédéral (N.B. : par dérogation, les membres du personnel opérationnel d'autres zones de secours fournissent une attestation d'occupation officielle reprenant leur fonction actuelle et leur date d'entrée) ;
- Pour les candidats masculins nés avant le 01/01/1976, une copie du certificat de milice.

doit être envoyé pour le 30/06/2022 au plus tard, par courrier postal à l'adresse suivante :

ZONE DE SECOURS HAINAUT-EST
A l'attention du Commandant de zone
Rue de la Tombe, 112
6001 MARCINELLE



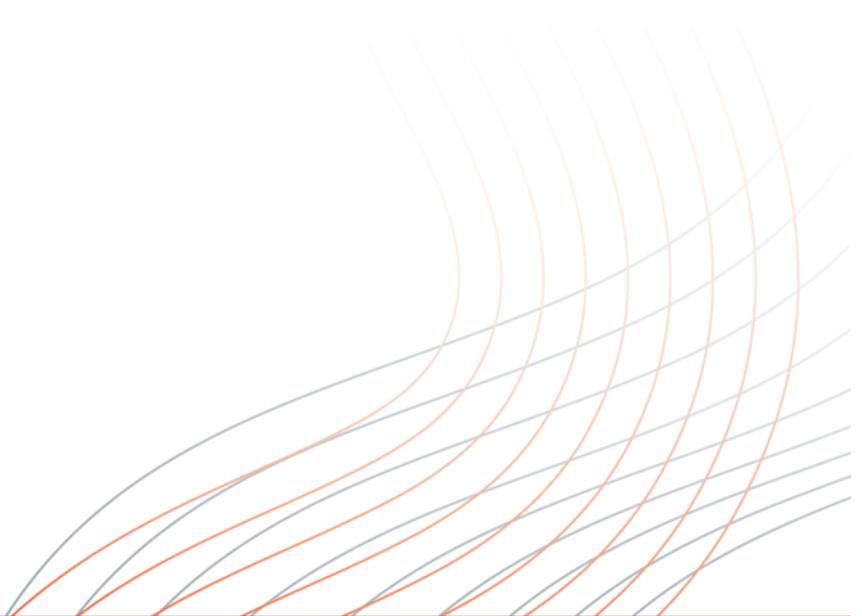
A savoir :

- **Toute candidature incomplète, illisible ou qui ne respecte pas les modalités d'introduction des candidatures ne sera pas prise en considération.**

Date de parution : 18/02/2022

*Fabrice Pierart
Commandant de Zone
Zone de Secours Hainaut-Est*

*Loïc D'Haeyer
Bourgmestre de Fleurus
Président de Zone
Zone de Secours Hainaut-Est*





ANNEXE – Description de l'épreuve d'aptitude physique

1. NAGER 100 MÈTRES - EPREUVE ELIMINATOIRE

Nager sur une longueur de 100 m sans toucher les bords ou s'agripper aux bords et sans poser pieds. Départ hors de l'eau obligatoire et virage compétition autorisé.

Temps maximum : 2 min 10"
Un seul essai est prévu.

Temps	Cotation
≤1'40"	10 points
1'41"-1'46"	9 points
1'47" - 1'52"	8 points
1'53" - 1'58"	7 points
1'59" - 2'04"	6 points
2'05" - 2'10"	5 points
>2'10"	<u>Echec</u>

2. TEST D'ENDURANCE (COOPER TEST) - EPREUVE ELIMINATOIRE

Courir et/ou marcher pendant une durée de 12 minutes sur une piste étalonnée ;
Déclenchement du chronomètre sur ordre ;
Préavis donné aux candidats (es) après 10 minutes d'effort
Arrêt du chronomètre après 12 minutes ;
Les candidats (es) sont avertis de la fin de l'épreuve par un signal sonore ;
Arrêt immédiat à l'écoute du signal d'arrêt sous peine d'élimination.

Distance minimale à parcourir : 2400 m
Un seul essai est prévu



Distance (mètres)	Cotation
≥ à 2.900 m	10 points
de 2.800 m à 2.899 m	9 points
de 2.700 m à 2.799 m	8 points
de 2.600 m à 2.699 m	7 points
de 2.500 m à 2.599 m	6 points
de 2.400 m à 2.499 m	5 points
< à 2.400 m	<u>Echec</u>

3. MONTER À L'ÉCHELLE (20M) - EPREUVE ELIMINATOIRE

Le départ se fait au pied de l'échelle, bras le long du corps, celui-ci n'ayant aucun contact avec l'échelle.

Le chronomètre est arrêté lorsque le candidat a atteint le sommet de l'échelle. L'échelle est inclinée à 70°, elle n'est pas appuyée ni tournée vers un mur ou une façade.

La descente s'effectue par le candidat sans aide extérieure.

Temps maximum : 40"

Deux essais sont accordés au candidat avec un intervalle de 5 minutes.

1er essai

Temps	Cotation
≤ à 30"	10 points
de 31" à 33"	9 points
de 34" à 36"	8 points
de 37" à 39"	7 points
40"	6 points
> 40"	Accès 2ème essai

2ème essai

Temps	Cotation
≤ à 30"	5 points
de 31" à 33"	4,5 points
de 34" à 36"	4 points
de 37" à 39"	3,5 points
40"	3 points
> 40"	<u>Echec</u>



4. Parcours d'agilité fonctionnelle

Le parcours d'agilité fonctionnelle est composé de 13 ateliers qui doivent être réalisés dans l'ordre chronologique repris ci-dessous.

Pour réussir ce parcours, le candidat doit réaliser celui-ci dans un temps inférieur à 7 minutes et 30 secondes.

Si le candidat ne réussit pas un atelier, il est sanctionné par une pénalité temporelle équivalente à 1 minute. Ces pénalités cumulées seront ajoutées au temps final mesuré.

A contrario, certains ateliers permettent d'obtenir des bonus de temps.

Ce temps forfaitaire, d'une valeur de 30 secondes par bonus obtenu, ira en déduction du temps final mesuré.

Les ateliers permettant d'obtenir un bonus sont les ateliers 4, 9, 12 et 13.

En fonction du temps total obtenu (pénalités et/ou bonus compris), le candidat obtient une cotation correspondant au tableau repris ci-après.

Atelier 1 : Descente/Montée escaliers

Cet atelier s'effectue dans la cage d'escaliers. Le candidat saisit un kettlebell de 12 kg dans chaque main et descend 3 étages composés chacun de 2 volées de 10 marches.

Arrivé au niveau 0, le candidat remonte jusqu'au niveau 3 et pose les 2 kettlebells au sol.

Cet atelier est terminé et validé par l'examineur (moniteur ou référent EPS) au moment où le candidat est de retour sur le palier du niveau 3 et dépose les 2 kettlebells dans les marques au sol.

En cas de non-respect des modalités ci-dessus, une pénalité forfaitaire de 1 minute est attribuée au (à la) candidat(e).

Atelier 2 : Flexion/Extension des bras (15 répétitions)

Le candidat prend appui en chute faciale, bras perpendiculaires au sol, le corps aligné (tête, tronc, jambes), les jambes tendues, les pieds écartés (largeur des hanches). Le candidat descend le corps en fléchissant les coudes jusqu'à toucher le poing du moniteur ou du référent EPS. Ensuite, il tend à nouveau les bras.

Les mouvements, correctement réalisés, sont validés à haute voix par le moniteur ou le référent EPS. Cet atelier est terminé lorsque l'examineur (moniteur ou référent EPS) valide le dernier mouvement de bras.



En cas de non-respect des modalités ci-dessus, une pénalité forfaitaire de 1 minute est attribuée au (à la) candidat(e).

Atelier 3 : Déplacement avec charge (Powerbag de 20 kg)

Cet atelier est composé de deux séries de 3 haies de 30 cm de hauteur espacées de 1,50 mètre et de 4 cônes.

Cet atelier débute lorsque le candidat saisit le powerbag et le soulève du sol.

Il débute sa course vers l'avant avec le power bag et franchit les trois premières haies. Ensuite, il effectue un slalom en passant à l'extérieur des 4 cônes et reprend ensuite le franchissement de 3 nouvelles haies.

Il retourne, sans emprunter les obstacles, au début de l'atelier (avec le power bag) et dépose le powerbag à son emplacement initial.

Cet atelier est terminé et validé par l'examineur (moniteur ou référent EPS) lorsque le sac est déposé dans les marques au sol.

En cas de non-respect des modalités ci-dessus, une pénalité forfaitaire de 1 minute est attribuée au (à la) candidat(e).

Atelier 4 : Grimper de corde

Exercice standard : Le candidat est couché au sol, les omoplates touchent le sol, les jambes sont tendues, corde saisie entre les mains.

Le candidat doit exécuter une traction, à la force des bras, pour se retrouver en position verticale debout face à la corde. Il doit exécuter trois fois cet exercice.

Cet atelier est terminé lorsque le candidat se trouve face à la corde après l'exécution de la troisième répétition.

Bonus de 30 secondes : Le candidat effectue un grimper de corde afin de toucher avec une main, la marque située à une hauteur de 5 m.

L'atelier se termine lorsque le candidat a les deux pieds au sol après l'ascension de la corde.

Le candidat(e) peut choisir d'effectuer directement l'exercice "Bonus". Si il(elle) échoue, il peut valider l'exercice "Standard"

Cet atelier est terminé lorsque le/la candidat(e) se retrouve en position verticale après la 3^{ème} répétition de l'exercice standard ou les deux pieds au sol après le grimper de corde.

En cas de non-respect des modalités ci-dessus, une pénalité forfaitaire de 1 minute est attribuée au (à la) candidat(e).

Atelier 5 : Up and down

Cet atelier est composé de 3 haies hautes et de 3 haies basses (haies hautes : 70 cm, haies basses : 55 cm).



Le candidat doit sauter au-dessus de la première haie basse et, ensuite passer sous la haie haute. Le candidat enchaîne la haie 3, 4, 5 et 6 en alternant un passage au-dessus et un passage en dessous.

Cet atelier est terminé et validé lorsque le candidat se redresse après la dernière haie.

En cas de non-respect des modalités ci-dessus, une pénalité forfaitaire de 1 minute est attribuée au (à la) candidat(e).

Atelier 6 : Elévation de charge (powerbag 25 kg)

Cet atelier est composé d'une charge powerbag de 25 kg fixé à une corde qui est suspendu au plafond par l'intermédiaire d'une poulie.

Le candidat se place dans la zone de traction marquage au sol et doit y rester tout au long de l'exécution de l'atelier.

Ensuite, le candidat hisse la charge jusqu'au moment où il entend le commandement de l'examineur lui demandant de redescendre la charge.

Pour valider cet atelier, la charge doit être montée et descendue deux fois.

En cas de non-respect des modalités ci-dessus, une pénalité forfaitaire de 1 minute est attribuée au (à la) candidat(e).

Atelier 7 : Equilibre (poutre d'équilibre)

Cet atelier est composé d'une poutre d'équilibre et de deux bancs d'accès et de sortie.

Le candidat monte sur la poutre d'équilibre en empruntant le banc fixé à celle-ci. Lorsque le candidat est debout en équilibre sur la poutre, il effectue une progression avant sur une distance de 3 m 50.

Ensuite il descend de la poutre d'équilibre par l'intermédiaire d'un bond fixé à la poutre.

Cet atelier est terminé et validé lorsque le candidat a franchi la ligne marquée au sol.

En cas de non-respect des modalités ci-dessus, une pénalité forfaitaire de 1 minute est attribuée au (à la) candidat(e).

Atelier 8 : Tirage de charge (powerbag 40 kg)

Cet atelier est composé d'un powerbag de 40 kg et un tunnel de 3 mètres de longueur, 70 cm de hauteur et 1,20 m de largeur.

Le candidat débute l'atelier en tirant la charge à l'aide d'une sangle

Il déplace la charge en passant sous un tunnel et continue la progression jusqu'au marquage au sol.

Ensuite le candidat fait un demi-tour et se déplace vers le point de départ. Il saisit une corde fixée à la charge et le ramène à son point d'origine.

L'atelier est terminé et validé lorsque la charge est revenue à sa place de départ.

En cas de non-respect des modalités ci-dessus, une pénalité forfaitaire de 1 minute est attribuée au (à la) candidat(e).



Atelier 9 : Déplacement latéral en suspension et tractions

Cet atelier est composé d'une barre fixe.

Par un saut vertical, le candidat saisit la barre fixe en pronation, exécute une translation, bras tendus, de gauche à droite et exécute une traction. Il revient en suspension, bras tendus, exécute une nouvelle translation de droite à gauche, bras tendus, et effectue une nouvelle traction, et cetera. L'atelier est terminé et validé lorsque le/la candidat(e) lâche la barre et touche le sol avec les pieds

Standard : 3 translations plus traction

Bonus de 30 secondes : 5 translations plus traction

En cas de non-respect des modalités ci-dessus, une pénalité forfaitaire de 1 minute est attribuée au (à la) candidat(e).

Atelier 10 : Ground to shoulder

L'atelier est composé d'un powerbag de 15 kg.

Le candidat saisit le powerbag dans la zone marquée au sol.

Il doit ensuite toucher, avec le powerbag, sur le mur, une marque située à 1,60 mètre.

Il doit exécuter cet enchaînement 10 fois (sol-mur).

L'atelier est terminé et validé lorsque le candidat a déposé le powerbag au sol après la 10ème répétition.

En cas de non-respect des modalités ci-dessus, une pénalité forfaitaire de 1 minute est attribuée au (à la) candidat(e).

Atelier 11 : Coordination occulo-pédestre (zig zag bounds)

Cet atelier est composé de 10 cerceaux fixés au sol et espacés de 1 mètre en quinconce.

Le candidat débute l'atelier derrière une marque au sol et doit sauter dans chaque cerceau, en veillant à respecter la coordination pied gauche (côté gauche) - pied droit (côté droit) dans les cerceaux respectifs.

L'atelier est terminé et validé lorsque le candidat franchit le 10ème cerceau.

En cas de non-respect des modalités ci-dessus, une pénalité forfaitaire de 1 minute est attribuée au (à la) candidat(e).

Atelier 12 : Elévation pieds (barre fixe)

L'atelier est composé d'une barre fixe à une hauteur de 2,35 m.

Par un saut vertical, le candidat se suspend.

À ce moment, il doit amener les deux pieds simultanément au contact de la barre fixe et revenir à la position de suspension avant de recommencer une exécution.



L'atelier est validé et terminé lorsque le candidat lâche la barre et dépose les pieds au sol.
Standard : 3 répétitions

Bonus de 30 secondes : 5 répétitions

En cas de non-respect des modalités ci-dessus, une pénalité forfaitaire de 1 minute est attribuée au (à la) candidat(e).

Atelier 13 : Planche

Cet atelier est composé d'une planche horizontale située à 2,40 mètres de hauteur.

Par un saut vertical, à l'aplomb de la planche, le candidat saisit à deux mains le bord frontal de la planche et se hisse en partie au-dessus de la planche.

Exercice standard : Déposer les deux coudes sur la planche.

Bonus de 30 secondes : Rétablissement complet en position debout sur la planche.

Attention, il est interdit au candidat d'utiliser les bords latéraux pour se hisser sur la planche.

En cas de non-respect des modalités ci-dessus, une pénalité forfaitaire de 1 minute est attribuée au (à la) candidat(e)

POINTS ATTRIBUÉS EN FONCTION DU TEMPS (Pénalités et/ou bonus compris)

Cotation	Temps
10/10	$t \leq 3'20''$
9,5	$3'21'' \leq t \leq 3'45''$
9/10	$3'46'' \leq t \leq 4'10''$
8,5/10	$4'11'' \leq t \leq 4'35''$
8/10	$4'36'' \leq t \leq 5'00''$
7,5/10	$5'01'' \leq t \leq 5'25''$
7/10	$5'26'' \leq t \leq 5'50''$
6,5/10	$5'51'' \leq t \leq 6'15''$
6/10	$6'16'' \leq t \leq 6'40''$
5,5/10	$6'41'' \leq t \leq 7'05''$
5/10	$7'06'' \leq t \leq 7'30''$
Echec	$t \geq 7'31''$